ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 (C.M.P.) - (n° 3607)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 17 QUATER

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé par cet amendement de supprimer le gage.